Modèle 326-2/2

MINISTÈRE DES ARMÉES

SOUS-DIRECTION DES BUREAUX
DU CABINET

BUREAU DES DÉCORATIONS

Loi du 4 février 1953 (J. O. du 5 février 1953)

No d'inscription

33504

CROIX

DU COMBATTANT VOLONTAIRE

1939-1945

Par décision n° 2025 en date du 29 Septembre 1961
le droit au port de la Croix du Combattant Volontaire a été reconnu à
Monsieur DIEUDONNE Robert, Georges, Charles, François
né le 12 Juin 1932 à Salival (Moselle)
A Paris, le 29 Septembre 1961

POUR AMPLIATION

L'Administrateur civil de 1^{re} classe, SOMMAIRE

Chef du Bureau des Décorations.

Le Ministre des Armées Signé : MESSMER

J. Z. 132140. [4029]